

**Analyse
sectorielle**

Mai 2025

Croissance Durable et Vertueuse

*Réglementation & ESG : Enjeux,
opportunités et stratégies pour les
entreprises Françaises et Britanniques*


**CROSS
CHANNEL**
Institute

By the
**FRANCO
BRITISH**
Chamber





Sommaire

Avant-propos



*Olivier Campenon,
Chairman, The Cross-Channel Institute*

Ce livre blanc intitulé « Croissance Durable et Vertueuse : Réglementations & ESG – Enjeux, opportunités et stratégies pour les entreprises françaises et britanniques » est une analyse sectorielle commandée par le Cross-Channel Institute, le think-tank indépendant et apolitique de la Chambre de commerce franco-britannique.

Dans un contexte d'urgence climatique et de transition économique, favoriser une croissance vertueuse est essentiel pour la France et le Royaume-Uni. Cette étude propose une perspective macroéconomique et réglementaire sur les approches franco-britanniques en matière de croissance durable, en explorant comment chaque pays s'adapte à l'évolution des normes internationales, des cadres réglementaires et des bouleversements géopolitiques.

La France et le Royaume-Uni entretiennent des relations bilatérales de longue date, non seulement en tant que voisins, mais aussi en tant que partenaires stratégiques engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique.

En se concentrant sur des domaines clés tels que le développement des énergies propres, les nouveaux modèles réglementaires ou les normes ESG, l'étude examine comment les entreprises peuvent s'adapter à un environnement économique et géopolitique en constante évolution, notamment à travers le récent projet de loi européen « Omnibus » et des évolutions en cours de la législation britannique en matière de développement durable. Elle s'intéresse également à l'extraterritorialité des normes ESG, à leur impact sur les filiales étrangères, ainsi qu'aux nécessaires adaptations des entreprises face aux nouvelles exigences en matière de reporting et de conformité.

À travers des études de cas et des témoignages d'entreprises, ce rapport souligne que la régulation ESG n'est pas seulement une contrainte, mais un levier stratégique de résilience et de compétitivité à long terme.

En mettant en lumière à la fois les défis et les opportunités, il nous a paru utile de proposer des recommandations concrètes à destination des entreprises de nos deux pays, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité. Alors que nous faisons face à des périodes d'incertitude croissante, une coopération franco-britannique renforcée en matière de croissance durable n'a jamais été aussi essentielle.



Face à la montée du protectionnisme, quels sont les enjeux des relations économiques franco-britanniques ?



*Anne-Sophie Alsif,
Partner & Chief Economist,
BDO France*

Depuis l'arrivée du Président américain Donald Trump le 20 janvier 2025, l'Europe doit faire face à une politique commerciale et militaire agressive de la part des États-Unis remettant en cause le fonctionnement des relations avec l'allié américain depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Face à cet immense défi, l'Union européenne, première puissance commerciale mondiale apparaît divisée. Or, la politique de hausse de droit de douane risque d'affecter durablement le commerce européen.



La zone euro connaît un fort ralentissement de sa croissance économique



Elle connaîtra une reprise timide du taux de croissance à +1 % en 2025 et +1,4 % en 2026 en raison de la reprise progressive de l'investissement et de la consommation privée. La zone euro connaît une accélération légère du taux de croissance en raison de la reprise de la consommation privée ; (+1,3 % en 2025 et +1,5 % en 2026) entretenue par une politique budgétaire plus restrictive et le ralentissement du taux d'inflation. La croissance se maintient en raison de la demande intérieure ; et de la hausse du taux d'investissement de nouveau positif en 2025 (+0,8 % en 2025 et +2 % en 2026). Le taux de chômage reste contenu (6,3 % en 2025) en raison de la reprise progressive de la croissance économique. La politique monétaire devrait s'assouplir en raison du fort ralentissement du taux d'inflation et afin de stimuler la reprise de l'investissement productif. La zone euro est affectée par les crises politiques (élections en Allemagne, dissolution en France) et par l'impératif de financier « une Europe de la défense » dans un contexte de désengagement, sur le plan militaire, des États-Unis. Le Royaume-Uni et la France, dans ce contexte, jouent un rôle clé en raison de la possession de la dissuasion nucléaire ; socle sur lequel devrait reposer cette nouvelle défense européenne.



Croissance (prévision)

+0,8 % 2025
+1 % 2026

Inflation

+1,6 % 2025

Néanmoins, la situation économique des deux pays semble encore fragile. L'économie française devrait croître de 0,8 % en 2025 et de 1 % en 2026. L'activité reste ralentie notamment en raison du fort ralentissement de l'investissement et de la crise politique résultant de la dissolution de l'Assemblée nationale. Le taux de croissance repose notamment sur la consommation des ménages qui repart (+1,3 % en 2025). C'est l'investissement, notamment des entreprises qui faiblit fortement en raison de l'incertitude politique (passant à -0,5 % en 2025). Il devrait repartir en 2026 à +1 %.

Les échanges extérieurs se caractérisent par une stabilisation des exportations (+1,5 % en 2025) et à une augmentation des importations (+0,7 % en 2025). L'inflation continue de se modérer et devrait atteindre 1,6 % en 2025 en raison de l'efficacité de la politique monétaire et du fort ralentissement des prix de l'énergie. Le taux de chômage devrait augmenter passant de 7,4 % en 2024 à 7,8 % 2025 ; en raison du resserrement de la politique budgétaire ; du ralentissement de la croissance économique et de l'incertitude de la situation politique. Les finances publiques restent très dégradées. La France a voté son budget restant très déficitaire et en procédure de déficit excessif.



Croissance (prévision)

+1,6% 2025
+1,5% 2026

Inflation

+2,2% Oct. 2024

Au Royaume-Uni, le taux de croissance devrait s'élever à +1,6 % en 2025 et à +1,5 % en 2026. Longtemps plus élevée que dans la plupart des pays européens, l'inflation britannique a fortement reflué depuis fin 2022, s'établissant en octobre 2024 à 2,2 %, soit moins qu'en zone euro et très proche de la cible des 2 %. Une performance imputable à la politique monétaire plus restrictive qu'en zone euro, et à la baisse historique des prix immobiliers qui en a découlé. La maîtrise de l'inflation se confirmant, la Banque d'Angleterre a commencé à baisser progressivement son taux directeur : il est à 4,75 % en novembre 2024 après deux baisses de 0,25 point, en août et en novembre 2024. Trois autres baisses de taux au cours de l'année 2025 devraient avoir lieu ; amenant le taux à 3,75 %. Ces baisses de taux favorisaient un redécollage progressif de l'investissement, de la consommation et de la croissance. Sujet à des variations importantes, le taux de chômage est plutôt orienté à la hausse et s'établit à 4,3 % en 2024, tandis que les emplois vacants continuent de diminuer. Le marché de l'emploi reste dynamique, porté par la reprise de la demande. Le budget d'automne du gouvernement Keir Starmer marque une rupture avec le gouvernement précédent, avec des investissements massifs dans les services publics financés par des hausses d'impôt inédites. Ce budget pourrait potentiellement favoriser la croissance à court terme.





Le Royaume-Uni demeure en 2023, le premier excédent commercial français.



Le Royaume-Uni était en 2023, le premier excédent commercial français avec un excédent s'élevant à 10,8 Md€, derrière Singapour (à 4,9 Md€). Malgré le Brexit, les liens commerciaux entre les deux pays restent dynamiques. En 2023, la France a exporté 36,8 Md€ de biens vers le Royaume-Uni et 36,7 Md€ de services. Sur la même année, les importations en provenance du Royaume-Uni ont représenté 26,1 Md€ pour les biens et 29,4 Md€ pour les services. Le Royaume-Uni et la France sont également des investisseurs réciproques à travers un stock d'investissements s'élevant à 99 Md€ (+ 11% par rapport à 2017). **Le Royaume-Uni était le 4^e investisseur étranger en France en 2023, derrière les États-Unis, la Suisse et l'Allemagne.**

Les flux intra-branches entre la France et le R.-U. constituent la majeure partie du commerce bilatéral. En effet, **les principaux biens exportés sont l'industrie agro-alimentaire, les voitures et équipements automobiles, l'aéronautique et les machines.** Les principaux biens importés depuis le Royaume-Uni concernent également ces catégories : industrie agro-alimentaire et produits agricoles, aéronautique, machines, automobiles et chimie.

Le Brexit a eu un fort impact économique



Trois ans après le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne et l'entrée en vigueur de l'Accord de commerce et de coopération (ACC), les performances du commerce extérieur britannique ont été modestes. Entre 2018 et 2023, le volume des biens échangés a baissé de -7 % et **les exportations britanniques seraient inférieures de -13 % par rapport à un scénario sans Brexit**. Depuis 2019, le déficit de la balance commerciale britannique s'est creusé de +12 %. En revanche, le pays parvient à maintenir son statut de puissance exportatrice de services, derrière les États-Unis. Ainsi, grâce aux poids des services, le Royaume-Uni est le quatrième exportateur mondial, juste devant la France. De plus, la nouvelle frontière douanière et réglementaire (BTOM) et la fin de la libre circulation des personnes continuent de pénaliser les échanges de biens et les mobilités des travailleurs dans le pays. L'Office for Budget Responsibility a estimé que la sortie de l'UE entrainera une baisse des flux commerciaux du Royaume-Uni de 15 % à long terme.

Malgré le Brexit, l'Union Européenne représente le premier partenaire commercial du Royaume-Uni, pesant 52 % des échanges de biens en 2023¹. L'Union conserve cette place en raison des difficultés que rencontre le Royaume-Uni à conclure des accords avec des partenaires commerciaux hors Union. Ces obstacles sont encore plus importants depuis l'arrivée de D. Trump comme Président des États-Unis.

Depuis son arrivée au pouvoir et la nécessité de l'Europe d'avoir sa propre défense, la France et la Royaume-Uni possèdent des entreprises de premier plan dans le secteur de la défense qui pourraient devenir les acteurs majeurs de la nouvelle défense européenne. En effet, des entreprises comme BAE Systems (recettes liées à la défense 29,8 milliards \$ en 2023) ; Rolls Royce ; Babcock ; Serco ; Atomic Weapons Establishment ; QinetiQ ou encore Melrose Industries occupent des parts de marché conséquentes dans le secteur. Cette nouvelle donne géostratégique sera l'occasion pour le Royaume-Uni de renouer avec la France et l'Union Européenne des alliances stratégiques dans un monde où la « régionalisation de la mondialisation » et la montée du protectionnisme ne font que commencer.

¹ Données ONS.





Le groupe Lefebvre est profondément convaincu que le droit, les réglementations et les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) jouent un rôle crucial dans le développement d'activités commerciales responsables et la construction d'une économie durable. En intégrant ces éléments, nous assurons un équilibre essentiel entre croissance économique, développement humain et respect de l'environnement.

L'accès au droit et l'innovation responsable (incluant l'intelligence artificielle éthique et la cybersécurité) sont au cœur de notre démarche. Nous considérons que les normes ESG, notamment la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), nous offrent un cadre structuré et fiable, pour identifier nos impacts, risques et opportunités, et pour asseoir notre stratégie durable et responsable.

Bien que la méthodologie rigoureuse imposée par les réglementations ESG puisse sembler exigeante, elle favorise la transparence et la fiabilité des informations. Cela permet non seulement aux entreprises de se comparer sur des critères communs, mais aussi de stimuler une concurrence saine et vertueuse. En suivant ces principes, je suis convaincue que cela contribuera à créer un écosystème dans lequel les entreprises prospèrent tout en respectant des standards éthiques et environnementaux élevés, garantissant ainsi une croissance bénéfique pour tous.

Lefebvre





*Julien Danne,
Head of Clean Growth,
DBT France - British Embassy, Paris*

Depuis plusieurs années, le Royaume-Uni se place à l'avant-garde du développement des énergies propres.



Il a été la première économie majeure à légiférer pour pouvoir atteindre un objectif d'émissions nettes nulles en 2050 au travers du Climate Change Act de 2019. Il est maintenant reconnu comme un leader mondial des énergies renouvelables, soutenu par une capacité industrielle et universitaire qui continue de stimuler l'innovation et la croissance.

Le nouveau gouvernement a présenté une vision ambitieuse pour transformer la Grande-Bretagne en une superpuissance de l'énergie propre. L'une de ses cinq missions clés est de fournir de l'énergie propre d'ici 2030 et d'accélérer la transition vers la neutralité carbone. Cette mission est soutenue par de nombreuses initiatives qui visent à exploiter le plein potentiel des ressources renouvelables – éolien, solaire, déchets ou biomasse – et à favoriser un secteur de l'énergie propre prospère. Elle sera également supportée par une nouvelle Stratégie Industrielle qui comportera un engagement significatif en faveur des industries vertes.



La montée en puissance des énergies renouvelables et les défis liés à la sécurité énergétique ont conduit le Royaume-Uni à chercher à équilibrer sécurité énergétique, compétitivité économique et neutralité carbone, tout en restant fidèle à son modèle économique libéral mais en y incluant des mesures de régulation croissante, visant à obtenir une croissance économique à la fois durable et résiliente. Cette régulation se traduit au travers de plusieurs mesures telles que le soutien aux énergies renouvelables, notamment au travers de modèle des Contracts for Difference (CfD), un contrôle plus strict du réseau électrique avec la mise en place début 2024 du NESO – National Energy System Operator, ou au travers de la création de Great British Energy (GB Energy) en juillet 2024, société publique dont la mission principale est d'accélérer le déploiement des énergies propres, de renforcer l'indépendance énergétique du Royaume-Uni et de garantir que les citoyens britanniques bénéficient des ressources énergétiques nationales.



L'Union Européenne tend vers une approche harmonisée avec des initiatives telles que le Green Deal, la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD) ou Fit for 55. Le Royaume-Uni utilise des outils similaires mais conserve la flexibilité de son propre cadre orienté vers le marché, visant à en faire un pays moteur de la Transition Énergétique et qui s'articulent autour de plusieurs axes majeurs tels que le renforcement du nucléaire, le développement massif des énergies renouvelables, une transition progressive de sortie des hydrocarbures et des investissements significatifs dans l'hydrogène, la captation et le stockage du CO2 et le stockage d'énergie.

La Stratégie industrielle qui sera rendue publique dans le courant de l'année 2025 sera clairement orientée vers le soutien massif au développement des énergies vertes non fossiles, dans le cadre de sa transition vers une économie bas-carbone. Ce virage stratégique reposera sur plusieurs piliers économiques, technologiques et réglementaires destinés à renforcer la compétitivité du pays tout en atteignant ses objectifs climatiques tels que la décarbonation du Mix Énergétique, le développement des usages électriques – y compris la mobilité, la réduction des émissions Industrielles et résidentielles et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments pour réduire les émissions du secteur industriel et résidentiel (au travers des initiatives Warm Homes ou de la réforme des Energy Performance Certificates).

De plus, le gouvernement britannique offre également l'accès à de nombreux mécanismes de soutien financier aux entreprises et aux investisseurs verts au travers d'incitations fiscales et de financements publics encourageant les entreprises à investir dans le développement des énergies durables. En parallèle, la taxe carbone britannique (UK Emissions Trading Scheme) impose des coûts croissants aux industries les plus polluantes, incitant à la transition énergétique.

La France est un partenaire essentiel dans nos efforts en matière d'énergie propre.



La France est un partenaire essentiel dans nos efforts en matière d'énergie propre. Les entreprises françaises jouent un rôle essentiel dans divers sous-secteurs du marché de l'énergie au Royaume-Uni, mettant en évidence les liens commerciaux profonds entre nos deux pays. Depuis 2019, la majorité des Investissements Directs Etrangers (IDE) greenfield en provenance de la France vers le Royaume-Uni a été dans le secteur des énergies propres.

Le Royaume-Uni et la France portent tous les deux des visions ambitieuses pour mener leurs économies vers la transition énergétique. De nombreuses initiatives communes ont été mises en place par nos deux pays telles que le dialogue stratégique entre le Department for Energy Security and Net Zero (DESNZ) et la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) et le UK-France Business Forum qui ne cessent de souligner l'immense potentiel du secteur de l'énergie propre et soutiennent activement la coopération franco-britannique. Cette approche commune s'est matérialisée lors du dernier Sommet Franco-Britannique de 2023 durant lequel le partenariat énergétique était au cœur des discussions. Dans la perspective du prochain Sommet de 2025, nous sommes optimistes quant au renforcement de ce partenariat et à la réalisation de notre ambition commune d'une croissance sûre et fiable, capable de répondre aux défis internationaux en matière de sécurité énergétique.

Le secteur de l'énergie constitue un axe fort de la relation entre le Royaume-Uni et la France, favorisant des progrès mutuels vers la sécurité énergétique, la neutralité carbone et une croissance économique durable. Nos efforts de collaboration en matière d'énergie propre amélioreront non seulement la résilience et la fiabilité de nos systèmes énergétiques, mais ouvriront également la voie à un avenir plus durable. En collaborant, en tirant parti de leurs forces respectives, et en encourageant l'innovation, le Royaume-Uni et la France garderont leurs rôles de moteurs de la transition énergétique, assurant ainsi un avenir prospère et durable aux deux nations.



Bien que les réglementations ESG représentent un défi pour de nombreuses entreprises, elles offrent aussi des perspectives intéressantes pour ceux qui sauront les intégrer de manière stratégique. Cela permet non seulement de répondre aux attentes réglementaires et sociétales, mais aussi de se positionner comme un leader sur des marchés de plus en plus exigeants.

En Europe, la demande de services d'ACV (analyse du cycle de vie) serait stimulée par le règlement CBAM, qui prévoit ses propres méthodes de calcul du carbone incorporé dans les produits. Certains clients pourraient souhaiter une ACV générale, car cela constitue une première étape pertinente vers la réduction des émissions. L'entrée en vigueur de la **CSRD** et du **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM)** marque un tournant pour l'ensemble des acteurs industriels européens. Chez **DriveKey**, nous considérons que ces nouvelles réglementations ne sont pas de simples obligations, mais des catalyseurs puissants de transformation. Notre démarche repose sur une **traçabilité environnementale rigoureuse**, notamment grâce à l'**analyse du cycle de vie (ACV)** de nos produits. Cette approche nous permet non seulement de répondre aux exigences de transparence imposées par la CSRD, mais aussi de mieux anticiper les impacts financiers liés au CBAM sur nos chaînes d'approvisionnement.

Dans ce contexte, **E-VATplus** grâce à DriveKey s'engage à faire de la **conformité réglementaire un levier stratégique**, en intégrant les critères ESG dès la conception et en accompagnant ses partenaires vers une mobilité bas carbone. Clean Growth ne peut se faire sans alignement entre performance économique, durabilité environnementale et gouvernance responsable.

E-VATPLUS





Audrey Leroy,
Partner, Audit & Assurance, CSR Specialist,
BDO France

Introduction

La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) est une initiative majeure de l'Union européenne visant à améliorer la transparence des entreprises en matière de durabilité. Cette directive, qui remplace la Directive sur le Reporting Non Financier (NFRD), élargit considérablement le champ d'application et les exigences de reporting pour les entreprises.

La proposition de loi Omnibus de la Commission européenne, introduite en février 2025, vise à simplifier ces exigences et à réduire la charge administrative des entreprises. Parmi les changements proposés, environ 80 % des entreprises dans le champ d'application de la CSRD seraient exemptées des obligations de reporting. Les exigences de reporting se concentreraient sur les plus grandes entreprises, avec plus de 1 000 employés. La proposition de loi Omnibus prévoit également de reporter l'application des obligations de reporting pour les entreprises de la "vague 2" et de la "vague 3" de deux ans.

La proposition de loi Omnibus pourrait introduire des seuils révisés pour les entreprises non européennes, ce qui pourrait affecter les entreprises britanniques en fonction de leur exposition dans les États membres de l'UE.

Contexte et Objectifs de la CSRD



La CSRD a été publiée en 2022 et ses premières normes de reporting, ESRS (European Sustainability Reporting Standards) ont été définies. Elle quadruple le champ d'application du reporting ESG et devait être applicable à près de 50 000 entreprises de taille intermédiaire (ETI) au sein de l'Union européenne à partir de 2025. Les objectifs principaux de la CSRD sont de renforcer la transparence des entreprises en matière de durabilité et de fournir aux investisseurs une meilleure visibilité sur la soutenabilité des modèles économiques.

L'objectif de la loi Omnibus est d'alléger la charge administrative et donner plus de temps aux entreprises pour se préparer. Fin mars, l'Europe a acté la mise en place d'un « Stop the clock » pour éviter aux entreprises non soumises d'engager des coûts inutiles. Ainsi les entreprises de la vague 2 publieront leur premier rapport en 2028 sur données 2027.

Le seuil d'éligibilité serait relevé et la CSRD serait alors applicable aux entreprises de plus de 1000 salariés (seuil obligatoire) ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros ou un total bilan supérieur à 25 millions d'euros.

Pour les Groupe non-européens et notamment ceux dont le siège est au Royaume-Uni, la période de publication est maintenue à 2029 sur données 2028.

En revanche, le seuil d'application passerait de 150M€ de chiffre d'affaires réalisé en Europe à 450 M€, auquel il faut ajouter le fait qu'au moins une de ces activités européennes réalise plus de 50M€ ou qu'une de ses filiales européennes réponde aux critères de grandes entreprises.

Cette loi prévoit également la révision des normes ESRS permettant leur clarification et des allègements en matière de publication des données qualitatives et quantitatives obligatoires, et allègement des obligations de reporting relatives à la chaîne de valeur ; des allègements concernant la Taxonomie pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 450 M€ et pour celles présentant des activités jugées non matérielles ; la suppression des normes sectorielles qui étaient attendues pour 2026 ; et en matière d'audit, Le maintien de l'assurance limitée mais la suppression d'assurance raisonnable.





Date de publication

Exercice concerné : 2025

Application pour les **entreprises non cotées** si 2 des 3 critères sont respectés :

- 250 salariés
- Bilan supérieur à 25m€
- CA net de 50m€

Exercice concerné : 2028

Application pour les **entreprises non-européennes** opérant en Europe :

- Ayant une filiale dans l'UE
- Générant un CA net de 150m€ sur 2 années consécutives dans l'UE

2023

- Adoption de la directive
- Publications progressives des normes ESRS

2024

Exercice concerné : 2024

- 1^{re} application pour les **entreprises cotées et celles soumises à la NFRD**

2025

2026

Exercice concerné : 2026

Application pour les **PME cotées** si 2 des 3 critères sont respectés :

- 10 salariés en moyenne
- Bilan de 350k€
- CA net de 700k€

2027

2028

2029

Un calendrier de mise en application ambitieux

Le reporting de durabilité entrant en vigueur avec la CSRD vient remplacer le reporting extra-financier (DPEF) en vigueur pour les entreprises soumises à la NFRD.



Date de publication

2023

- Adoption de la directive
- Publications progressives des normes ESRS

2024

Normes applicables :
ESRS (juillet 2023)

2025

Exercice concerné : 2024

- 1^{re} application pour les **entreprises cotées et celles soumises à la NFRD**

2026

2027

Normes applicables :
ESRS Révisées

Exercice concerné : 2027

Application pour les **entreprises non cotées** si :

- >1000 salariés (effectif moyen)
- Bilan supérieur à 25m€ **OU** CA net de 50m€

ET

2028

Exercice concerné : 2028

Application pour les **entreprises non-européennes** opérant en Europe :

- Ayant une filiale dans l'UE
- Générant un CA net de 450m€ dans l'UE

2029

Un calendrier de mise en application révisé (projet de loi omnibus)



- Pour les pays ayant déjà transposé la directive, le droit local continue de s'appliquer (à date).
- Pour les entreprises <1000 salariés : possibilité d'appliquer les normes volontaires VSME
- Taxonomie : des allègements également prévus pour les entreprises <450m€

Ce que prévoient la CSRD et les normes ESRS associées : vers une transformation des modèles d'affaires



L'analyse de double matérialité est un concept clé introduit par la directive européenne CSRD. Elle consiste à évaluer à la fois l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société (matérialité d'impact) et l'impact des enjeux environnementaux et sociaux sur la pérennité de l'entreprise (matérialité financière).

L'intérêt de cette analyse réside dans sa capacité à fournir une vision complète et intégrée des interactions entre l'entreprise et son environnement. En identifiant les impacts positifs et négatifs de ses activités, l'entreprise peut mieux comprendre les défis auxquels elle est confrontée et les opportunités qu'elle peut saisir. Cela permet également de renforcer la transparence et la confiance des parties prenantes, en démontrant un engagement réel envers la durabilité.

En encourageant la transformation des entreprises, la CSRD peut s'avérer un puissant outil de création de valeur. Elle permet de diminuer les risques, d'augmenter les performances, de favoriser l'innovation et de se démarquer commercialement des concurrents.

Cette dynamique est notamment matérialisée par la mise en perspective des objectifs et des cibles fixés par l'entreprise en lien avec la situation financière actuelle et à venir de l'entreprise. En effet, les normes ESRS incitent les entreprises à plus de transparence sur les dépenses réalisées en matière de durabilité et les investissements qu'elles seront en capacité de mobiliser pour faire répondre aux impacts, risques et opportunités identifiés. Cela pose naturellement la question de la capacité de l'entreprise à suivre les investissements et les retours sur investissements passés et à venir. A fortiori, cet exercice de transparence, déjà réalisé par les entreprises de la première vague a mis en exergue des enjeux de gouvernance, des enjeux organisationnels et de management, des enjeux de processus opérationnels et de qualité, gouvernance et sécurisation de la donnée collectée ouvrant la voie à de nombreuses transformations au sein des organisations.

En somme, la CSRD et les normes ESRS offrent aux entreprises l'opportunité de réinterroger leur modèle d'affaires à la lumière des enjeux ESG. En intégrant ces critères dans leur stratégie, les entreprises peuvent non seulement améliorer leur résilience et leur performance financière, mais aussi contribuer à la transition vers une économie plus durable et responsable.





Situation en France



En France, la transposition de la CSRD dans le droit national a été réalisée en 2023. Les entreprises françaises, bien que réticentes face à la complexité et au coût de mise en œuvre de la CSRD, reconnaissent la nécessité de cette norme pour assurer leur pérennité face aux enjeux planétaires actuels. Selon un sondage réalisé en novembre 2023, 72 % des entreprises françaises se déclarent mobilisées sur l'enjeu de la transformation durable, mais seulement 59 % ont déjà mis en place des actions concrètes. La mise en application de la CSRD en France engendrera un coût annuel estimé à 3,6 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent 1,2 milliard d'euros de coûts ponctuels.

Situation au Royaume-Uni



Le Royaume-Uni, bien qu'ayant quitté l'Union européenne, reste fortement engagé dans les initiatives de durabilité. Le gouvernement britannique a annoncé en 2024 la création de deux comités, le Comité Consultatif Technique (TAC) et le Comité de Politique et de Mise en Œuvre (PIC), pour évaluer et approuver les normes IFRS S1 et IFRS S2 émises par l'IASB. Ces normes, une fois approuvées, seront intégrées dans les standards de reporting de durabilité du Royaume-Uni (UK SDS).

En 2024, le gouvernement du Royaume-Uni a annoncé la création de deux comités, un comité consultatif technique indépendant (le TAC) et un comité d'orientation et de mise en œuvre (le PIC), qui contribueront à l'évaluation et à l'approbation des IFRS S1 et IFRS S2 publiées par l'IASB et de toute norme britannique d'information sur le développement durable (UK SDS) qui en découlera.

Le rôle du TAC était d'établir si les normes sont « adaptées à l'utilisation » au Royaume-Uni, et le comité a voté à l'unanimité sur les recommandations d'approbation des normes IFRS S1 et IFRS S2 en décembre 2024. Seules quelques modifications mineures d'IFRS S1 et d'IFRS S2 ont été proposées pour la future FDS du Royaume-Uni. Les modifications sont les suivantes :

- Suppression de l'allègement transitoire de l'IFRS S1 qui permet aux entités de retarder la publication des premières informations financières relatives au développement durable dans les neuf mois suivant la fin de la période de présentation de l'information financière.
- Prolonger d'un an l'autorisation de divulguer uniquement les risques et opportunités liés au climat, soit au cours de la première et de la deuxième année de déclaration.
- Modifier l'obligation d'utiliser la norme de classification mondiale des industries (GICS) pour désagréger les émissions brutes financées dans la norme IFRS S2 afin de permettre l'utilisation d'un système de classification différent de celui utilisé à des fins de réglementation ou d'information financière existantes pour la désagrégation.

Le comité PIC sera responsable des prochaines étapes – le gouvernement devrait mener une consultation sur l'exposé-sondage sur les normes britanniques de reporting en matière de durabilité au premier trimestre 2025.

- La FCA utilisera ensuite ces normes pour introduire des exigences de reporting pour les entités cotées au Royaume-Uni par le biais d'un processus de consultation, qui comprendra également des rapports sur les plans de transition dans le cadre TPT (Transition Plan Taskforce).
- Le gouvernement décidera également des exigences pour les entités qui ne sont pas réglementées par la FCA. Cette décision est attendue au deuxième trimestre 2025.

Les entreprises britanniques concernées par la CSRD

Un certain nombre d'entreprises britanniques entreront également dans le champ d'application des exigences de la CSRD ; toutefois, l'ampleur de l'exposition est incertaine compte tenu de la révision de la CSRD et de l'introduction prochaine du paquet omnibus, qui pourrait introduire des seuils révisés pour les entreprises non européennes dans le champ d'application. Lorsqu'une société britannique entre dans le champ d'application de la CSRD, les exigences peuvent différer en fonction de la transposition de la CSRD par l'État membre de l'UE où la société britannique est exposée (par exemple, par le biais de titres cotés à la bourse de l'État membre de l'UE ou par l'intermédiaire de grandes filiales de l'UE).





Interopérabilité entre la France et le Royaume-Uni



L'interopérabilité entre les cadres de reporting de durabilité du Royaume-Uni et de la France est cruciale pour les entreprises opérant dans les deux juridictions. L'ISSB et le Groupe Consultatif Européen sur le Reporting Financier (EFRAG) ont publié des directives conjointes pour aider les entreprises à comprendre les différences et à aligner leurs exigences de divulgation climatique. Ces directives mettent en évidence un alignement significatif entre les divulgations climatiques de l'IFRS S2 et les normes européennes de reporting de durabilité (ESRS), ce qui facilite la réduction des duplications et des charges de reporting inutiles.

Projections et Incertitudes pour le Royaume-Uni



En février 2025, le gouvernement britannique n'a pas encore lancé la consultation sur l'adoption des UK SDS. Le calendrier d'adoption et les entreprises qui seront concernées restent donc incertains à ce stade. Il n'y a également pas de clarté quant à l'application de toute exigence d'assurance obligatoire pour les divulgations de durabilité. Cependant, il est prévu que l'adoption suive une approche progressive, où les exigences obligatoires s'appliqueront d'abord à un nombre limité d'entreprises publiques avant d'être étendues aux grandes entreprises privées.

Conclusion

La mise en œuvre de la CSRD en France et au Royaume-Uni présente des défis et des opportunités pour les entreprises. La proposition de loi Omnibus de la Commission européenne vise à simplifier ces exigences et à réduire la charge administrative des entreprises.

L'interopérabilité entre les cadres de reporting de durabilité des deux pays est essentielle pour les entreprises opérant dans les deux juridictions. Les projections et incertitudes pour le Royaume-Uni montrent que le processus d'adoption des UK SDS est encore en cours, avec des implications potentielles pour les entreprises britanniques.



Au CIC , nous sommes très sensibles aux normes ESG et accompagnons nos clients dans ce sens. Voici quelques exemples :

- Nous avons aidé une société française dont l'activité est d'offrir des solutions de réduction des déchets alimentaires (à destination de l'industrie HORECA) à trouver des partenaires commerciaux au profil d'installateurs de cuisines industrielles, et des récupérateurs de déchets. Sur 21 sociétés approchées, 3 ont manifesté un désir d'entrer en relation avec la société.
- Le bureau a pu également assister une société œuvrant dans la conception et l'intégration de solutions industrielles (conception d'outillage de manutention de turbines par ex) pour de gros donneurs d'ordre des secteurs énergétique, aéronautique, et ferroviaire : Dans un premier temps notre bureau a fourni une exploration marché permettant à la société de mieux comprendre l'organisation du marché, ses différents intervenants ENR, notre remontée de la chaîne de valeur a permis de réaliser une approche de cibles de prospection qui ont permis à la société d'entrer en relation avec 4 acteurs intéressés de développer de nouvelles technologies au sein de leur usine de fabrication.
- CIC AIDEXPORT a permis à une autre société cliente (développeur et exploitant de parcs éoliens/panneaux solaires) de nouer des partenariats commerciaux stratégiques avec des acteurs détenant le foncier et le réseau commercial nécessaire pour se développer au Royaume-Uni.

CIC





Loïc Chavarache,
*Chief Quality, Safety, Security, Environment, CSR & ESG Officer,
 Groupe Sterne*

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), entrée en vigueur début 2024 puis modifiée via la réglementation Omnibus en 2025, marque une évolution significative du cadre réglementaire européen en matière de reporting extrafinancier. En faisant évoluer l'ancienne directive NFRD, elle introduit un changement de paradigme fort, en instaurant des obligations de transparence harmonisées, auditées et fondées sur des normes sectorielles et transversales. Le passage d'un reporting volontaire peu normé, à un reporting normalisé et répétable place désormais les données Extra Financière au cœur de la stratégie d'entreprise, en les dotant d'un pouvoir d'action équivalent aux données financières classiques.

La CSRD élargissait considérablement le champ des entités concernées, cependant le projet omnibus réduit de façon drastique le périmètre. Pour autant, la réalisation de reporting volontaire n'est pas à négliger pour les dirigeants. Le travail de standardisation des indicateurs à travers les ESRS (European Sustainability Reporting Standards), les processus d'audit des données, et surtout de l'adoption de la notion centrale de double matérialité, en font un outil précieux et extrêmement pertinent. La Double matérialité est le cœur du processus, elle impose une évaluation croisée : d'une part, des impacts de l'entreprise sur l'environnement et la société (matérialité d'impact), et d'autre part, des risques et opportunités que les enjeux ESG peuvent faire peser sur l'entreprise (matérialité financière). Cette approche holistique de risque permet d'évaluer les interdépendances entre stratégie d'entreprise, l'environnement, les notions sociétales, sociales et exigences réglementaires françaises et internationales.



Ce principe invite à dépasser une approche communicationnelle de la RSE pour aborder la soutenabilité & la durabilité comme un levier de résilience. Il ne s'agit plus uniquement de déclarer des engagements, mais de démontrer publiquement leur déploiement au travers de politique, d'indicateur clé de performance audité pour prouver leurs sincérités. En ce sens, le Reporting de Durabilité incite les organisations à intégrer les enjeux climatiques, sociaux et de gouvernance dans leur gestion des risques, leur planification stratégique. Elle encourage également l'ancrage de ces enjeux dans une culture d'entreprise pour changer durablement, elle offre une valorisation de l'anticipation, la transparence et la capacité d'adaptation face à des contextes évolutifs, marqués par la complexité et l'incertitude.

Il me semble important de renforcer la distinction entre deux notions : la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et l'Environnement, Social et Gouvernance (ESG). La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise relève d'une démarche volontaire et stratégique, ancrée dans les valeurs et la culture d'une organisation, et bénéficie d'une construction sur le temps long. Elle structure l'action autour des trois grands piliers du RSE, la Responsabilité Economique, la Responsabilité Sociale, et la responsabilité environnementale. L'ESG, désigne un système normé d'indicateurs permettant une évaluation objectivée, souvent destinée aux acteurs financiers, aux agences de notation extrafinancière, et aux régulateurs. Ces indicateurs alimentent directement les reporting SFDR. La CSRD, en s'inscrivant dans cette logique, contribue à rendre la performance extrafinancière comparable et opposable, renforçant ainsi la confiance des investisseurs, des clients, des partenaires commerciaux et des collaborateurs, tout en structurant le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.



Le principal apport de la CSRD réside dans la double matérialité, cette analyse permet de mettre en parallèle les risques, les opportunités ou les impacts positifs et négatifs sur les résultats des entreprises.

Cette analyse commence par une phase de cartographie des enjeux matériels, croisant les attentes des parties prenantes, les impacts sectoriels et les pratiques de places. Elle se poursuit par une identification fine des risques : physiques (ex. : événements climatiques extrêmes, risques technologiques, risque assurantiel, greenwashing), de transition (ex. : évolution réglementaire ou technologique), sociaux (ex. : attractivité, sociale, washing, conflits sociaux), éthique (conflits d'intérêts, corruption) ou réputationnels tel que l'Adverse-médias. En déployant cette démarche, l'entreprise formalise des plans d'actions pour identifier les opportunités associées à une meilleure performance environnementale, sociétale, éthique ou sociale. Cette capacité à objectiver les risques et à y associer des plans d'atténuation ou de mitigation devient un marqueur de maturité stratégique, particulièrement pris en compte par les investisseurs institutionnels et les financeurs à impact.



Le reporting de Durabilité qu'il soit CSRD ou Omnibus ne saurait être une fin en soi. Il devient un outil de pilotage stratégique dans la mesure où il engage l'entreprise dans un exercice de redevabilité : chaque donnée publiée doit être fiable, traçable, auditable. Ce processus appelle une structuration des systèmes d'information, une mobilisation transversale des fonctions (RH, DAF, DSI, juridique, QSE), et un changement de posture : celle du pilotage par les impacts. À terme, il permet de nourrir le dialogue avec les parties prenantes, d'éclairer les décisions d'investissement, de prioriser les actions à fort impact, et de démontrer la cohérence entre les engagements déclarés et les résultats obtenus. Par ailleurs, cette rigueur nouvelle dans la production de l'information non financière préfigure un alignement plus profond entre durabilité et rentabilité, ouvrant la voie à une gouvernance renouvelée.

Cette transformation ouvre également la voie à une revalorisation des actifs immatériels. Comme le rappellent les économistes, la valeur immatérielle des entreprises réside dans leur capacité à anticiper les risques et à démontrer leur engagement sociétal et environnemental. Ces actifs invisibles mais fondamentaux – réputation, capital humain, culture d'entreprise, capacité d'innovation, impact environnemental, résilience, dialogue et échanges avec les parties prenantes – sont les piliers essentiels de la performance durable. En structurant leur reporting de durabilité, les organisations révèlent ce capital de confiance, souvent sous-évalué dans les bilans traditionnels. Elles construisent une démarche ancrée dans l'ADN de l'organisation, sécurisent les relations avec les parties prenantes clés, et renforcent l'attractivité à long terme sur les marchés financiers (crédit ou capital-risqueur) et sur le marché de l'emploi. Par la valorisation de ces dimensions immatérielles, l'entreprise ne se contente pas de répondre aux attentes réglementaires : elle affirme une singularité, une capacité d'engagement, et un potentiel de transformation qui constituent des atouts différenciateurs dans un monde économique de plus en plus sensible à la notion de sens.



Ainsi, la CSRD n'est pas qu'un nouvel exercice normatif. Elle constitue un levier pour faire évoluer la gouvernance, redéfinir les priorités stratégiques et renforcer la légitimité des entreprises dans un contexte de transition systémique. Elle invite à un alignement entre les ambitions climatiques et sociales, les contraintes opérationnelles et les attentes croissantes des marchés. Plus encore, elle préfigure un mouvement vers une comptabilité élargie, qui intègre la valeur du vivant, la cohésion sociale, la résilience des territoires et la soutenabilité des chaînes de valeur. Elle réinterroge la place de l'entreprise dans la cité, et engage une redéfinition du progrès économique à l'aune des limites planétaires et de la justice sociale.

Face à cette évolution, les entreprises doivent sans attendre, commencer le processus de Reporting Extra Financier qui doivent dépasser la simple obligation réglementaire. En structurant leur démarche autour d'une analyse de double matérialité rigoureuse, en fiabilisant leurs données, en formalisant un plan de transition crédible et en s'appropriant les référentiels ESRS, elles se donnent les moyens de transformer cette contrainte en avantage compétitif durable.



La raison d'être d'ENGIE, d'agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone, rassemble l'entreprise, ses salariés, ses clients et ses actionnaires et concilie performance économique et impact positif sur les personnes et la planète.

Dans le cadre de sa responsabilité ESG (Environnement, Social et Gouvernance), ENGIE s'engage pour une énergie toujours plus sûre, mieux consommée, accessible au plus grand nombre et respectueuse de la société et de son environnement. Le Groupe s'est fixé des objectifs extra-financiers ambitieux pour matérialiser ses engagements ESG et a notamment l'ambition d'être neutre en carbone sur l'ensemble de ses émissions directes et indirectes d'ici 2045 et ambitionne de réduire ses émissions de 55% entre 2017 et 2030.

Dans ce contexte, le Groupe a fait le choix de considérer la CSRD comme une opportunité pour accélérer l'opérationnalisation de ses engagements ESG par toutes ses équipes, en cohérence avec son business-model et en rapprochant le pilotage de la performance financière et extra-financière.

ENGIE



Contributeurs

- **Anne-Sophie Alsif,**
Partner & Chief Economist,
BDO France
- **Audrey Leroy,**
Partner, Audit & Assurance, CSR Specialist,
BDO France
- **Julien Danne,**
Head of Clean Growth,
DBT France – British Embassy, Paris
- **Loïc Chavaroché,**
Chief Quality, Safety, Security, Environment, CSR & ESG Officer,
Groupe Sterne

Sous la présidence de

Olivier Campenon,
Chairman of the **Cross-Channel Institute**

Directrice de la publication

Catherine Le Yaouanc, *General Manager,*
Franco-British Chamber

Coordination

Jérôme Testut, *Head of Communications, Marketing & Partnerships,*
Franco-British Chamber



Cette analyse sectorielle dédiée à la croissance durable
est une publication du Cross-Channel Institute,
le think tank de la Franco-British Chamber.

Les contributeurs de cette étude sont
BDO France et le Groupe Sterne.

Les opinions et les interprétations contenues dans ce rapport
sont exclusivement et uniquement celles de la Franco-British
Chamber et des partenaires susmentionnés.

Cross-Channel Institute

c/o Franco-British Chamber
22 rue de Londres - 75009 Paris
+33 (0) 1 53 30 81 30
contact@crosschannelinstitute.com
www.crosschannelinstitute.com

Linkedin : Cross-Channel Institute
Twitter : @CrossCIInstitute
Instagram : crosschannelinstitute
Facebook : Cross-Channel Institute



OBC PubliCité